

L'an deux mille onze, le 7 juillet, à dix huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

**Date de convocation :** le lundi 4 juillet 2011

**Etaient présents :** Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Yolande BERAUD, Corinne BOUCHERON, Jean-Claude BRAGATO, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Dominique FAU, Monica GARCIA, Marie-Josée GOMIZ, Benjamin GOUDERGUES, Valérie RIGAL, Thierry SAVIGNY.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Sandrine CABROL, Jean-Michel DAVID, Sylvie GILLES, Philippe MIQUEL, Guillaume PUJOL

**A été nommée secrétaire de séance :** Corinne BOUCHERON

**ORDRE DU JOUR :**

| DOMAINE            | SUJET   | DECISION |
|--------------------|---|----------|
| Finances           | 2011-40 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour la rénovation des menuiseries de la Mairie   |          |
|                    | 2011-41 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'évolution du logiciel de facturation et de l'enfance – Evolution métier ALSH et pointage des présences   |          |
| Urbanisme          | 2011-42 : Logements du Centre Bourg : cession des parcelles cadastrées Section D n°63 et 66 (21a 47ca) au profit de la société LP PROMOTION   |          |
| Questions diverses | Projet de réalisation d'un pôle nautique, porté par le Pays Tolosan – Présentation de la synthèse des travaux et les différents scénarii de ce projet présenté en réunion d'information Pays le 11 avril 2011 – Présentation de la demande de reconnaissance du caractère structurant de ce projet faite au Comité des Financeurs (Etat, Région Midi-Pyrénées et Conseil Général de la Haute-Garonne) |          |

**Délibération 2011-40 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour la rénovation des menuiseries de la Mairie**

**Exposé :**

Monsieur le Maire expose que dans un souci d'économie d'énergie (isolation thermique) et de qualité de vie des occupants de la Mairie (isolation thermique et phonique), il serait nécessaire de rénover la majeure partie des menuiseries de la Mairie. Les menuiseries de la Salle du Conseil ayant déjà été remplacées lors de la rénovation complète de cette salle.

Après consultation, 4 entreprises ont fait une offre (BRIOL, GAMSO, INNOV' CONFORT et BENTOGGIO). Monsieur le Maire propose de retenir, l'offre commerciale la mieux disante (considérant la prise en compte de toutes nos demandes spécifiques, les réponses apportées et le prix), de la société BENTOGGIO pour la rénovation des menuiseries de la Mairie. Cette offre présente un montant d'achat de fournitures et de pose de 18 554.30 € HT soit 22 190.94 € TTC.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** l'offre de la société BENTOGGIO ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat, les sommes correspondantes ayant été prévues au Budget de la Commune ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

**Délibération 2011-41 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'évolution du logiciel de facturation et de l'enfance – Evolution métier ALSH et pointage des présences**

**Exposé :**

Monsieur le Maire expose que le changement des règles de comptabilisation des présences enfants ALAE/ALSH/Restauration scolaire, imposé par la CAF, induit un travail fastidieux pour les services municipaux. Des outils informatiques spécifiques ont été développés par les fabricants de logiciels de gestion de la facturation et de l'enfance. Il serait nécessaire de faire évoluer le logiciel de facturation déjà en place dans nos services afin de faciliter le travail du service animation et lui offrir la possibilité de se consacrer pleinement au service de l'enfance.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société SISTEC qui propose un module d'évolution de notre logiciel de facturation « FUSHIA ». En effet, la commune étant déjà équipée de ce logiciel de base, qui donne entière satisfaction dans son fonctionnement, il serait plus coûteux de consulter d'autres entreprises et de renouveler notre solution informatique complète. Cette offre présente un montant d'achat du module informatique, des prestations de mise en place et de matériel de 3380.00 € HT soit 4042.48 € TTC.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** l'offre de la société SISTEC ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

**DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes au Budget de la Commune ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

**Délibération 2011-42 : Logements du Centre Bourg : cession des parcelles cadastrées Section D n°63 et 66 (21a 47ca) au profit de la société LP PROMOTION**

**Exposé :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un sous seing privé a été signé entre la Commune de Montberon et la société LP PROMOTION conformément à une délibération du 11/12/2008 autorisant Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à cette vente des parcelles cadastrées Section D n°63 et 66 (21a 47ca).

Le service des domaines saisi pour une évaluation des biens proposés à la cession, les ont évalués à 290 000 € HT (avis en date du 3 mai 2011).

Après négociation, le sous seing privé s'est signé moyennant le prix de 260 512.00 € au profit de la société LP PROMOTION.

L'acte authentique devrait être signé dans le courant du mois de juillet 2011.

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le montant de la négociation des biens ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente de l'immeuble et des parcelles cadastrées Section D n° 63 et 66.

**Questions Diverses :**

➤ **Projet de réalisation d'un pôle nautique, porté par le Pays Tolosan :**

Une étude de faisabilité d'un pôle nautique a été initiée et menée par la Communauté de Communes de Save et Garonne. La Pays Tolosan a ensuite inscrit sur sa maquette de programmation 2010 les 4 scénarii d'investissements prévisionnels pour que le territoire puisse étudier la réalisation d'un tel équipement.

→ Présentation de la synthèse des travaux et les différents scénarii de ce projet présenté en réunion d'information Pays le 11 avril 2011 (présenté dans le courrier du Pays).

→ Présentation de la demande de reconnaissance du caractère structurant de ce projet faite au Comité des Financeurs (Etat, Région Midi-Pyrénées et Conseil Général de la Haute-Garonne).

Les points à mettre en exergue :

- Constat de carence de piscine sur le territoire (2 piscines de plein air ouvertes pendant les 2 mois d'été ; les scolaires du territoire vont à l'Union, St Alban, Colomiers, Montauban, Blagnac)
- Coûts très importants (tant d'investissement que de fonctionnement) d'un tel projet qui pousse la CC Save & Garonne à étendre la réflexion à l'ensemble du Pays Tolosan ;
- Demande au Comité des Financeurs qui pourrait réduire le coût d'investissement jusqu'à 80%, en cas de reconnaissance du caractère structurant du projet ;
- Scénarii avec deux bassins (2 et 4) peut être plus adapté à la configuration géographique du territoire.

Questions posées au Conseil Municipal :

- Participation ou non à la réflexion pour réaliser cet investissement mais sans engagement financier pour l'instant ?
- Mode de portage et de gouvernance envisagé (syndicat, groupement, ...) ?

Le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une participation à la réflexion globale menée sur l'implantation d'un pôle nautique structurant à l'échelle du Pays Tolosan.

Le Conseil Municipal de Montberon préférerait des solutions qui pourraient mailler le territoire de plusieurs bassins couverts utilisables facilement par tous les scolaires du territoire.

➤ **Questions au Conseil Municipal d'un administré de la commune dans le cadre des évolutions de l'exercice des missions du SITROM.**

Questions qui portent sur la communication récente du SITROM, qui s'engage dans une nouvelle politique de collecte des déchets, dite de conteneurisation, qui induira une réduction des fréquences de ramassage.

1. Quel est la plus-value proposée en matière de qualité de service par rapport à l'existant (fréquence de ramassage moindre, hygiène et sécurité dégradées, respect du Grenelle de l'environnement, pas de diminution de la facture des ordures ménagères pour les administrés,...) ?
2. Un report du jour de ramassage dans la semaine est-il prévu en cas de jour férié, pour ne pas dégrader l'hygiène collective ?

**Eléments de réponse :**

- Passage en conteneurisation imposé par la loi pour la collecte porte-à-porte mécanisée ;
- Recommandations de la CPAM qui deviendront bientôt obligatoires de la mécanisation de la collecte afin de tenir compte de la pénibilité et de la dangerosité du métier des agents de collecte ordures ménagères ;
- Hygiène et sécurité sauvegardées, voire améliorées, le bac fourni étant de taille adaptée à la production d'ordures ménagères de chaque ménage pour la fréquence de ramassage choisie ; ces bacs sauvegardent les impacts olfactifs et esthétique d'une situation actuelle « à la carte » ;
- De plus, l'impact des jours fériés sur les ramassages est à l'étude, des négociations avec les agents de collecte sont en cours pour établir si le ramassage se fera sur les jours fériés ou en rattrapage le lendemain d'un jour férié ;
- Respect du Grenelle de l'environnement ne peut pas être remis en cause, le SITROM ne faisant que suivre des obligations légales ;

- Sur les cinq années passées, le taux de la Taxe Ordures Ménagères (TOM) a baissé pendant les trois premières années et est resté stable ensuite. Si certains ont eu une augmentation elle ne peut être que sur les bases ;
- Il faut prendre en compte le coût des équipements nécessaires au passage à la conteneurisation (bacs individuels et de regroupement équipés de puces électroniques, modernisation du parc des camions, coût des études de conteneurisation, équipements des points de collecte en regroupement,...) ;
- Il faut enfin noter que le but ultime des réflexions globales sur la gestion des ordures ménagères est de tendre à une réduction de production des déchets par les ménages, les industriels et la collectivité dans son ensemble. Donc le mouvement général n'est pas à l'augmentation de la fréquence de ramassage.

➤ **Information sur une action de l'association des Coteaux 21 :**

L'association des Coteaux 21 lance une campagne de sensibilisation en faveur d'une production de déchets verts ramenée à zéro.

Cette communication passe par une démarche volontaire des ménages qui signeraient une charte éco-citoyenne les engageant à tendre vers un tel objectif. Des autocollants sont prévus pour diffuser cette information.

Les Coteaux 21 accompagneront les volontaires en les informant sur les débouchés de leurs déchets verts en bois de chauffage ou en paillage (qui permet de réduire les quantités d'eau d'arrosage) et les possibilités d'échanges entre les ménages de leur production de déchets ainsi valorisés. Pour le paillage des broyeurs de végétaux seront proposés à la location par l'association Coteaux 21.

|                                   |                           |                          |                            |                            |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Thierry SAVIGNY,<br/>Maire</b> | <b>Jean-Luc BELLARIVA</b> | <b>Yolande BERAUD</b>    | <b>Corinne BOUCHERON</b>   | <b>Jean-Claude BRAGATO</b> |
|                                   |                           |                          |                            |                            |
| <b>Sandrine CABROL</b>            | <b>Gérard COGO</b>        | <b>Jean-Michel DAVID</b> | <b>Denise ESCAFRE</b>      | <b>Dominique FAU</b>       |
| <b>Absente</b>                    |                           | <b>Absent</b>            |                            |                            |
| <b>Monica GARCIA</b>              | <b>Sylvie GILLES</b>      | <b>Marie-Josée GOMIZ</b> | <b>Benjamin GOUDERGUES</b> | <b>Philippe MIQUEL</b>     |
|                                   | <b>Absente</b>            |                          |                            | <b>Absent</b>              |
| <b>Guillaume PUJOL</b>            | <b>Valérie RIGAL</b>      |                          |                            |                            |
| <b>Absent</b>                     |                           |                          |                            |                            |